

09

Combiner les démarches-qualité sur son exploitation

Des perspectives de simplification

Des codes de bonnes pratiques filières reconnus en France...

Une première simplification réside dans la reconnaissance des codes de bonnes pratiques filières nationaux et de leurs dispositifs d'adhésion dans d'autres démarches. Plusieurs exemples montrent que ces codes contribuent largement à limiter les surenchères en cadrant le contenu de cahiers des charges soucieux de prendre en compte environnement et qualité sanitaire. Tous les grands distributeurs français utilisent la norme NFV 25-111 pour la production de pomme de terre de conservation, destinée au marché du frais. En céréales à paille, les chartes sont utilisées comme base des cahiers des charges (Malteurop, Association de la Meunerie Française, certificat de conformité produit, certains contrats Agriconfiance,...) ou ont obtenu des équivalences (Socle McDonald's France, Ecoproduits des Grands Moulins de Paris).

Tous ces exemples signifient une plus grande homogénéité des engagements techniques d'une démarche à l'autre et un seul contrôle va-



lable pour plusieurs démarches. Un effort à poursuivre !

...et à l'étranger

Les codes de bonnes pratiques se développent également à un niveau international. Dès lors que leurs promoteurs ont la volonté de tenir compte des initiatives déjà en place, **il est possible de faire reconnaître comme équivalentes les démarches filières nationales.** Cet exercice vient d'être entrepris pour les chartes céréales françaises dans le cadre de la plateforme pour l'agriculture durable (SAI Platform) mise en place par les entreprises agro-alimentaires (Danone, Unilever et Nestlé à l'origine).

D'autres travaux sont engagés avec la fédération du négoce européen ou bien Eurep GAP (Grands distributeurs européens) pour la filière Maïs doux.

La combinaison de plusieurs démarches sur une même exploitation peut entraîner de lourdes contraintes d'enregistrements et de contrôles. Panorama des travaux en cours et des expériences réussies en matière de simplification.

Des contrôles combinés

Un autre levier réside dans la possibilité de réaliser le contrôle de plusieurs démarches lors du passage d'un même organisme certificateur, ou bien de faire reconnaître les contrôles effectués antérieurement dès lors qu'il existe des points communs entre les démarches. Un projet de recherche inter-instituts est en cours sur ce thème avec la collaboration de fédérations de coopératives, des organismes certificateurs, de FARRE, de l'AFNOR, de l'APCA et des pouvoirs publics. Les conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2004.

Un inventaire des démarches ayant des points communs avec le référentiel de l'agriculture raisonnée est également en cours afin que les organismes certificateurs puissent en tenir compte lors des audits de qualification.

Des enregistrements unifiés

Enfin, des initiatives ont été mises en place pour harmoniser les enregistrements au sein de plusieurs filières dans une même région (GIE Norman'trace en Normandie, Tracenord en Nord-Pas-de-Calais ou Filières qualité services en Aquitaine). Nous pouvons également signaler le lancement récent du programme GIEA (Gestion des Informations au niveau de l'Exploitation Agricole) soutenu par le ministère de l'Agriculture. D'ici fin 2005, il devrait conduire à "une simplification des opérations de saisie" et contribuer "à faire de l'acte d'enregistrement un véritable acte de gestion". **Saisie unique et valorisation des données, les maîtres mots des enregistrements parcellaires informatisés.** ■

Nathalie Verjux
n.verjux@arvalisinstitutduvégetal.fr

ARVALIS – Institut du végétal